

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

2012

Nature de l'activité	Heures permises	Jours permis	Exigences
Boîtes à fleurs, potagers, jardins, arbres, arbustes, jardinières, plates-bandes	En tout temps	Lun–Mar–Mer–Jeu–Ven–Sam–Dim	Lance à fermeture à relâchement tenu à la main
Véhicules automobiles	En tout temps	Lun–Mar–Mer–Jeu–Ven–Sam–Dim	Lance à fermeture à relâchement tenu à la main ou seau de lavage
Pelouse, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux	3 h a.m. à 6 h a.m.	Dimanche, mardi et jeudi	Arrosage automatique Système de minuterie électronique
	20 h à 23 h	<u>Numéros civiques</u> Mar–Jeu–Sam — impairs Mer–Ven–Dim — pairs	Asperseurs amovibles ou tuyaux poreux
Nouvelle pelouse (semée ou installée), nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et nouvel aménagement paysager	20 h à 23 h	15 jours consécutifs	Permis (visible de la rue) émis par la Municipalité
Piscine ou spa	20 h à 6 h a.m.	Lundi au dimanche	Boyau $\frac{3}{4}$ O maximum